

Structure xx ou Union départementale/régionale yy, membre du réseau zz

Au nom du collectif composé de : ADESSA A DOMICILE – ADMR – AD-PA – Aînés Ruraux – APF – CNPSAA – Croix-Rouge française – Familles Rurales – FNAAPF/CSF - FNADEPA – FNAQPA – Mutualité française – UNA – UNCCAS - Uniopss – USB-Domicile

Madame/ Monsieur xx xx
Xx xxxxxx
xxxxxxx

Paris, le xx février 2010

Madame/ Monsieur le Député / Sénateur,

Lors de la table-ronde du 22 décembre dernier sur le financement de l'aide à domicile organisée par la DGAS (nouvellement DGCS), les organisations présentes ont été unanimes pour dénoncer les difficultés actuelles du secteur. Parmi elles, 16 organisations ont signé une Déclaration commune pour sensibiliser les pouvoirs publics sur l'extrême gravité de la situation économique et financière de nombreuses structures d'aide et de soins à domicile intervenant auprès des personnes ou des familles en situation de fragilité ou de perte d'autonomie.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : déjà 60.000 personnes aidées et 10.000 salariés d'une centaine de structures sont touchés. Les premières indications recueillies sur les budgets montrent que la situation risque de s'étendre très vite à près de 400 structures.

Pour notre seul département/ territoire.... A compléter/ personnaliser par les structures

Cette situation est le résultat d'un paradoxe intenable : il est demandé par les pouvoirs publics, à juste titre, toujours plus de qualification et de professionnalisation en matière d'interventions sanitaire et médico-sociale, tout en décidant une tarification de ces interventions totalement déconnectée des besoins des personnes, du contenu des prestations et donc de leur prix de revient. C'est le cas pour l'APA, la PCH (versées par le Conseil général), l'aide aux familles à domicile (financée par la CNAF et les Caf et/ou les Conseils généraux), la prestation d'aide-ménagère financée par l'assurance-vieillesse.

L'absence d'une autorité de régulation ainsi que la distorsion de concurrence entre les différents modes d'intervention contribuent à fragiliser le système, à accentuer les iniquités territoriales pour les personnes aidées et par là même, à ébranler le principe fondamental de solidarité nationale.

Les Conseils généraux, eux-mêmes confrontés à l'explosion de leurs dépenses d'action sociale, estiment ne pas recevoir de l'Etat les compensations attendues.

Ces difficultés vont avoir, à court et moyen terme, des effets dévastateurs :

- **Pour les personnes ou les familles aidées :** limitation des plans d'aide, des plans personnalisés de compensation ou encore des motifs d'intervention pour les familles engendrant la diminution des durées d'intervention à domicile. Ce processus entraîne une remise en question de l'accessibilité pour tous aux prestations et aux services, de la qualité des services assurés auprès des personnes fragiles et accentue les risques de maltraitance.

- **Pour les structures et pour leurs salariés :** remise en cause des efforts de qualification menés depuis 10 ans dans le secteur et détérioration des conditions de travail pour les salariés, ainsi qu'une menace de destruction d'emplois de proximité et de qualité.
- **Pour les politiques publiques :** « détricotage » de l'action sociale de proximité, certaines structures devant envisager d'abandonner les prises en charge les plus onéreuses (populations les plus fragiles, isolées, moins accessibles) et se trouvant alors dans l'incapacité d'assurer les missions d'intérêt général et d'aménagement du territoire comme elles le font depuis de nombreuses années.

Devant l'urgence de la situation et les enjeux de la prise en charge de la perte d'autonomie, les organisations signataires de ce courrier réaffirment les demandes formalisées lors de la table-ronde :

- **La refonte du système de financement de l'aide et des soins à domicile.** Lors de la table-ronde du 22 décembre, la DGAS (nouvellement DGCS) a promis l'ouverture de travaux qui doivent aboutir dans des délais courts, afin que des mesures législatives soient intégrées dans les PLF et PLFSS 2011 pour une application dès le 1er janvier 2011.
- **La création d'un « fonds d'urgence » regroupant les pouvoirs publics, les principaux financeurs (ADF, CNSA, CNAF, CNAV, RSI, MSA) et les têtes de réseau.** Les signataires demandent, pour la fin février 2010 au plus tard, la création d'un fonds d'urgence permettant un retour à l'équilibre financier des structures en grandes difficultés. Ce fonds pourrait être utilement abrité par la CNSA.

Au nom des organisations, nous vous invitons aujourd'hui à relayer notre appel auprès des ministères et des institutions de tutelle concernés afin que les travaux promis par la DGAS (nouvellement DGCS) soient effectivement mis en place et que le fonds d'urgence soit créé dans des délais courts. Toute interpellation de votre part, notamment par les Questions au Gouvernement, sera un nouveau vecteur de sensibilisation afin de débloquer cette situation d'urgence grâce à des solutions adéquates et durables.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer afin d'approfondir toutes ces questions et vous apporter toutes informations complémentaires.

Nous vous remercions bien vivement de votre soutien et vous prions de croire, Madame/ Monsieur le Député/ Sénateur, à l'assurance de notre considération.

Structure xx ou Union départementale/régionale yy, membre du réseau zz

Au nom du collectif composé de : ADESSA A DOMICILE – ADMR – AD-PA – Aînés Ruraux – APF – CNPSAA – Croix-Rouge française – Familles Rurales – FNAAPF/CSF – FNADEPA – FNAQPA – Mutualité Française – UNA – UNCCAS – Uniopss – USB-Domicile

Nota bene : Pour les organisations signataires, l'ensemble de ces mesures concerne exclusivement les services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile tels que visés à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles et du code de la sécurité sociale pour l'aide au domicile des familles